



Inaptitude suite à harcèlement moral

Par **chouquette49**, le **24/10/2013** à **15:04**

Bonjour,

Suite à une pression constante d'une de mes chefs (pas bonjour, aucune communication, post it, mail...), je suis en arrêt depuis le 17/09 (hypertension artérielle, insomnies, palpitations). J'ai quitté mon poste et suis partie de l'entreprise. J'ai été mise en arrêt maladie immédiatement par mon médecin et ai contacté la médecine du travail et l'inspection du travail. La seule solution me déclarer inapte à l'entreprise car c'est une petite structure et je serai tjs en contact avec cette personne.

Je peux avoir un ou deux témoignages écrits, mon médecin m'a indiqué Epuisement professionnel. Pensez vous que j'ai assez d'éléments pour aller au prudhomme ou dois je simplement négocier mon départ?

après 19 ans d'entreprise c'est dur !

Merci

Par **moisse**, le **24/10/2013** à **17:50**

Bonjour,

L'inspecteur du travail : pas compétent pour traiter les litiges individuels hors ceux concernant un salarié protégé.

Le médecin du travail examinera votre aptitude à occuper le poste décrit dans la fiche de liaison remise par l'entreprise.

Le manque d'éducation ou d'élégance n'est pas répréhensible en soit.

J'ignore en quoi consistent les témoignages que vous seriez susceptible d'obtenir (sachant

qu'il y a un monde entre promettre et faire), mais si cela consiste à confirmer l'absence de bonjour/au revoir vous n'irez pas bien loin.

Nous n'avons aucun élément permettant d'imaginer la prospérité éventuelle de votre dossier devant une juridiction prudhommale, ne sachant pas non plus dans quelles conditions vous allez saisir le conseil :

- * à la suite d'une démission avec demande de requalification
- * en restant en poste et demandant la résolution judiciaire du contrat
- * dans le cadre de la contestation d'un licenciement pour inaptitude.
- * ...